

LOCAL AUTHORITIES ELECTIONS ACT

**LOCAL AUTHORITIES ELECTIONS
FORMS REGULATIONS**

R-049-91

In force July 15, 1991.

AMENDED BY

R-026-94

R-078-2011

This consolidation is not an official statement of the law. It is an office consolidation prepared by Legislation Division, Department of Justice, for convenience of reference only. The authoritative text of regulations can be ascertained from the *Revised Regulations of the Northwest Territories, 1990* and the monthly publication of Part II of the *Northwest Territories Gazette*.

This consolidation and other G.N.W.T. legislation can be accessed on-line at

<http://www.justice.gov.nt.ca/Legislation/SearchLeg&Reg.shtml>

LOI SUR LES ÉLECTIONS DES
ADMINISTRATIONS LOCALES

**RÈGLEMENT SUR LES FORMULES
DES ÉLECTIONS DES
ADMINISTRATIONS LOCALES**

R-049-91

En vigueur le 15 juillet 1991.

MODIFIÉ PAR

R-026-94

R-078-2011

La présente codification administrative ne constitue pas le texte officiel de la loi; elle n'est établie qu'à titre documentaire par les Affaires législatives du ministère de la Justice. Seuls les règlements contenus dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest (1990)* et dans les parutions mensuelles de la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* ont force de loi.

La présente codification administrative et les autres lois et règlements du G.T.N.-O. sont disponibles en direct à l'adresse suivante :

<http://www.justice.gov.nt.ca/Legislation/SearchLeg&RegFR.shtml>

LOCAL AUTHORITIES ELECTIONS ACT

LOCAL AUTHORITIES ELECTIONS FORMS REGULATIONS

The Commissioner, on the recommendation of the Minister, under section 114 of the *Local Authorities Elections Act*, R.S.N.W.T. 1988, c.L-10 and every enabling power, makes the *Local Authorities Elections Forms Regulations*.

1. In these regulations, "Act" means the *Local Authorities Elections Act*.
2. The prescribed form of the voters' register referred to in section 1 of the Act is set out in Form 1 of the Schedule.
3. The prescribed form of the oath or affirmation of an election officer referred to in subsection 29(2) of the Act is set out in Form 2 of the Schedule.
4. The prescribed form of the notice calling for nomination of candidates referred to in section 35 of the Act is set out in Form 3 of the Schedule.
5. The prescribed form of the nomination paper referred to in paragraph 38(1)(a) and the consent and declaration referred to in paragraph 38(1)(b) of the Act is set out in Form 4 of the Schedule.
6. The prescribed form of the certificate of election referred to in subsection 42(3) and paragraph 77(b) of the Act is set out in Form 5 of the Schedule.
7. The prescribed form of the notice of election referred to in subsection 45(2) of the Act is set out in Form 6 of the Schedule.
8. The prescribed form of the ballot for an election referred to in paragraph 51(1)(a) of the Act is set out in Form 7 of the Schedule.
9. The prescribed form of the declaration of a proxy voter referred to in paragraph 56(b) of the Act is set out in Form 8 of the Schedule.
10. The prescribed form of the declaration of a voter at an advance vote referred to in subsection 62(1) of the Act is set out in Form 9 of the Schedule.

LOI SUR LES ÉLECTIONS DES ADMINISTRATIONS LOCALES

RÈGLEMENT SUR LES FORMULES DES ÉLECTIONS DES ADMINISTRATIONS LOCALES

Le commissaire, sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 114 de la *Loi sur les élections des administrations locales*, L.R.T.N.-O. 1988, ch. L-10 et de tout pouvoir habilitant, prend le *Règlement sur les formules des élections des administrations locales*.

1. Dans le présent règlement, «Loi» désigne la *Loi sur les élections des administrations locales*.
2. Le registre de scrutin prévu à l'article 1 de la Loi doit être établi selon la formule 1 de l'annexe.
3. Le serment ou l'affirmation du personnel électoral prévu au paragraphe 29(2) de la Loi doit être établi selon la formule 2 de l'annexe.
4. L'avis d'appel de présentation des candidats et des candidates prévu à l'article 35 de la Loi doit être établi selon la formule 3 de l'annexe.
5. Le bulletin de présentation prévu au paragraphe 38(1)a) et les consentement et déclaration prévus au paragraphe 38(1)b) de la Loi doivent être établis selon la formule 4 de l'annexe.
6. Le certificat d'élection prévu au paragraphe 42(3) et à l'alinéa 77b) de la Loi doit être établi selon la formule 5 de l'annexe.
7. L'avis du jour du scrutin prévu au paragraphe 45(2) de la Loi doit être établi selon la formule 6 de l'annexe.
8. Le bulletin de vote prévu à l'alinéa 51(1)a) de la Loi doit être établi selon la formule 7 de l'annexe.
9. La déclaration de procuration prévue à l'alinéa 56b) de la Loi doit être établie selon la formule 8 de l'annexe.
10. La déclaration de l'électeur ou de l'électrice lors d'un vote par anticipation prévue au paragraphe 62(1) de la Loi doit être établie selon la formule 9 de l'annexe.

11. The prescribed form of the declaration of eligibility referred to in paragraph 69(1)(b) and subsection 69(2) of the Act is set out in Form 10 of the Schedule.

12. The prescribed form of the certificate of results of an election referred to in paragraph 77(a) of the Act is set out in Form 11 of the Schedule.

13. The prescribed form of the declaration referred to in subsection 79(2) of the Act is set out in Form 12 of the Schedule.

14. The prescribed form of the declaration referred to in paragraph 16(a) of the Schedule to the Act is set out in Form 13 of the Schedule.

15. Repealed, R-078-2011,s.2.

11. La déclaration d'habilité à voter prévue à l'alinéa 69(1)b) et au paragraphe 69(2) de la Loi doit être établie selon la formule 10 de l'annexe.

12. Le certificat des résultats d'élection prévu à l'alinéa 77a) de la Loi doit être établi selon la formule 11 de l'annexe.

13. La déclaration prévue au paragraphe 79(2) de la Loi doit être établie selon la formule 12 de l'annexe.

14. La déclaration prévue à l'alinéa 16a) de l'annexe doit être établie selon la formule 13 de la présente annexe.

15. Abrogé, R-078-2011, art. 2.

OATH OR AFFIRMATION OF ELECTION OFFICER

I,, swear (or affirm) that
(name of election officer)

- (a) I will not attempt to influence the vote of any person;
- (b) I will not attempt to find out how anyone voted;
- (c) if I find out how anyone has voted, I will not tell anyone else; and
- (d) I will carry out my duties faithfully and in accordance with the *Local Authorities Elections Act*.

SWORN (or AFFIRMED) BEFORE ME

at on
(place) (date)

.....

.....
(signature of election officer)

NOTICE CALLING FOR
NOMINATION OF CANDIDATES

Notice is given to the voters of that an election for
(name of electoral district) (name of office)
is proposed to be held on
(date)

Nominations for candidates for election as must be received before 3 p.m. on
(name of office)
.....
(date)

Nomination papers must be delivered to the returning officer personally or to the office of the returning officer at:
.....

Dated at on
(date)

.....
Returning Officer

SERMENT OU AFFIRMATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Je soussigné(e),, déclare sous serment (*ou affirme*) que :

(*nom du membre du personnel électoral*)

- a) Je n'essaierai d'influencer le vote de personne;
- b) Je n'essaierai pas de savoir pour quel candidat un électeur a voté;
- c) Si j'apprends pour qui quelqu'un a voté, je ne le révélerai à personne;
- d) J'exécuterai mes fonctions loyalement et en conformité avec *la Loi sur les élections des administrations locales*.

Fait sous serment (*ou affirmé*) devant moi

à, le

(*lieu*)

(*date*)

.....

.....

(*Signature du membre du
personnel électoral*)

AVIS D'APPEL DE PRÉSENTATION DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES

Avis est donné aux électeurs et aux électrices de qu'une élection au poste

(*nom de la circonscription
électorale*)

de est prévue pour le

(*titre du poste*)

(*date*)

Les présentations des candidats et des candidates à l'élection au poste de doivent

(*titre du poste*)

être reçues avant 15 h 00 le

(*date*)

Les bulletins de présentation doivent être remis au directeur ou à la directrice du scrutin en personne ou à son bureau
à

Fait à, le

(*date*)

.....

Directeur ou directrice du scrutin

(Recto)

BULLETIN DE PRÉSENTATION

Nous, soussignés, et
 (nom et adresse du présentateur) (nom et adresse du présentateur)
 ou de la présentatrice ou de la présentatrice

présentons comme candidat(e) au poste de
 (nom et adresse au complet du candidat (titre du poste)
 ou de la candidate)

dans la circonscription de
 (nom de la circonscription)

Chacun, nous déclarons que, en autant que nous le sachions, le candidat ou la candidate :

- a) possède la citoyenneté canadienne;
- b) a atteint l'âge de dix-huit ans;
- c) depuis au moins 12 mois consécutifs avant la date de clôture des présentations, réside habituellement, selon le cas
 - (i) dans la circonscription de ,
 (nom de la circonscription)
 - (ii) dans une région qui, au cours des 12 mois qui ont précédé la date de clôture des nominations, est devenue une partie de la circonscription de

 (nom de la circonscription)
- d) réside habituellement dans la circonscription de ;
 (nom de la circonscription)
- e) n'est visé(e) par aucune des causes d'inéligibilité prévues aux paragraphes 18(2) et (3), et aux articles 19 et 20 de la *Loi sur les élections des administrations locales*.

DÉCLARÉ DEVANT MOI à le
 (lieu) (date)

.....
 (signature du présentateur ou de la présentatrice)

DÉCLARÉ DEVANT MOI à le
 (lieu) (date)

.....
 (signature du présentateur ou de la présentatrice)

CONSENT AND DECLARATION

I, , consent to the above nomination and declare that I am eligible
(*name of candidate*)
to be a candidate for and am not subject to any of the disqualifications
(*name of office*)
set out in subsection 18(2) or (3) or section 19 or 20 of the *Local Authorities Elections Act*.

DECLARED BEFORE ME at on
(*place*) (*date*)

.....
(*signature of candidate*)

CONSENTEMENT ET DÉCLARATION

Je, soussigné (e), , consens à la nomination susmentionnée et déclare que je
*(nom du candidat ou
de la candidate)*
peux me porter candidat(e) au poste de et que je ne suis visé(e) par aucune des causes
(titre du poste)
d'inéligibilité prévues aux paragraphes 18(2) et (3) et aux articles 19 et 20 de la *Loi sur les élections des administrations locales*.

DÉCLARÉ DEVANT MOI à le
(lieu) *(date)*

.....
(signature du candidat ou de la candidate)

(Back)

Candidates for Mayor or Councillor - Ineligibility

(Local Authorities Elections Act, subsections 18(2) and (3) and sections 18.1 and 20)

A person is not eligible to be nominated or to stand as a candidate for mayor or councillor if he or she

- (a) is a judge, territorial judge, youth justice court judge or, subject to section 18.1 of the *Local Authorities Elections Act*, a justice of the peace;
- (b) is a member of the Legislative Assembly;
- (c) is a full time permanent employee of the municipal corporation in receipt of a salary;
- (d) is an election officer;
- (e) is an assessor or auditor of the municipal corporation;
- (f) is personally indebted to the municipal corporation for a sum exceeding \$500 for more than 90 days, other than municipal taxes;
- (g) has a controlling interest in a private or public corporation that is indebted to the municipal corporation for a sum exceeding \$500 for more than 90 days, other than municipal taxes; or
- (h) has not paid all municipal taxes before December 31 of the year in which the taxes were levied.

A person is also not eligible to be nominated or to stand as a candidate if he or she

- (a) has been convicted of a major election offence under the *Local Authorities Elections Act* within the three years immediately preceding election day; or
- (b) has been convicted of an offence punishable by imprisonment for five years or more within the three years immediately preceding election day, or if his or her imprisonment as a result of such a conviction terminates within the three years immediately preceding election day.

Candidates for a District Education Authority - Ineligibility

(Local Authorities Elections Act, subsections 18(2) and (3) and section 19)

A person is not eligible to be nominated or to stand as a candidate for a District Education Authority if he or she

- (a) is a judge, territorial judge or youth justice court judge;
- (b) is a member of the Legislative Assembly;
- (c) is a full time permanent employee of the District Education Authority in receipt of a salary;
- (d) is an election officer;
- (e) is a member of the school staff, as defined in the *Education Act*, in a school in the area within the jurisdiction of the District Education Authority;
- (f) is a person hired for the delivery of adult education programs; or
- (g) is an employee of the District Education Authority.

A person is also not eligible to be nominated or to stand as a candidate if he or she

- (a) has been convicted of a major election offence under the *Local Authorities Elections Act* within the three years immediately preceding election day; or
- (b) has been convicted of an offence punishable by imprisonment for five years or more within the three years immediately preceding election day, or if his or her imprisonment as a result of such a conviction terminates within the three years immediately preceding election day.

(Verso)

Candidats aux postes de maire ou de conseiller - Inéligibilité

(Loi sur les élections des administrations locales, paragraphes 18(2) et (3) et articles 18.1 et 20)

Ne peuvent être présentés comme candidats ni se porter candidats aux postes de maire ou de conseiller :

- a) les juges, les juges territoriaux, les juges du tribunal pour adolescents et les juges de paix;
- b) les députés de l'Assemblée législative;
- c) les employés permanents à temps plein de la municipalité;
- d) les membres du personnel électoral;
- e) les contrôleurs et les vérificateurs de la municipalité;
- f) quiconque doit à la municipalité une somme excédant 500 \$ depuis plus de 90 jours, à l'exception des impôts municipaux;
- g) quiconque possède une participation majoritaire à l'égard d'une société cotée ou non en bourse qui doit à la municipalité une somme excédant 500 \$ depuis plus de 90 jours, à l'exception des impôts municipaux;
- h) quiconque n'a pas payé tous les impôts municipaux avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils ont été levés.

Ne peuvent être présentées comme candidates ni se porter candidates

- a) les personnes déclarées coupables d'une infraction électorale grave en vertu de la *Loi sur les élections des administrations locales* au cours des trois années précédant immédiatement le jour du scrutin;
- b) les personnes déclarées coupables d'un acte criminel punissable d'un emprisonnement d'au moins cinq ans dans les trois années précédant immédiatement le jour du scrutin, ou dont l'emprisonnement consécutif à la condamnation a pris fin dans les trois années précédant immédiatement le jour du scrutin.

Candidats au poste de membre d'une administration scolaire de district - Inéligibilité

(Loi sur les élections des administrations locales, paragraphes 18(2) et (3) et article 19)

Ne peuvent être présentés comme candidats ni se porter candidats au poste de membre d'une administration scolaire de district :

- a) les juges, les juges territoriaux, les juges du tribunal pour adolescents et les juges de paix;
- b) les députés de l'Assemblée législative;
- c) les employés permanents à temps plein de l'administration scolaire de district;
- d) les membres du personnel électoral;
- e) les membres du personnel scolaire, au sens de la *Loi sur l'éducation*, d'une école qui relève de la compétence d'une administration scolaire de district;
- f) les personnes engagées pour offrir des programmes d'éducation pour adultes;
- g) les employés de l'administration scolaire de district.

Ne peuvent être présentées comme candidates ni se porter candidates

- a) les personnes déclarées coupables d'une infraction électorale grave en vertu de la *Loi sur les élections des administrations locales* au cours des trois années précédant immédiatement le jour du scrutin;
- b) les personnes déclarées coupables d'un acte criminel punissable d'un emprisonnement d'au moins cinq ans dans les trois années précédant immédiatement le jour du scrutin, ou dont l'emprisonnement consécutif à la condamnation a pris fin dans les trois années précédant immédiatement le jour du scrutin.

CERTIFICATE OF ELECTION

I certify that was duly elected to the office of of the
(name of successful candidate) (name of office)

..... on for a term ending on
(name of local authority) (date) (date)

Dated at on
(date)

.....
Returning Officer

NOTICE OF ELECTION

Notice is hereby given that an election for in
(name of office) (name of electoral district)
will be held on between the following hours:
(date)

(Where appropriate, describe the date, times and place of the advance vote, the voting divisions established and the location of each voting station.)

Dated at on
(date)

.....
Returning Officer

FORMULE 5

(article 6)

CERTIFICAT D'ÉLECTION

Je certifie que a été régulièrement élu(e) au poste
(nom du candidat élu ou de la candidate élue)

de du (de la) le
(titre du poste) (nom de l'administration locale) (date)

pour un mandat prenant fin le
(date)

Fait à, le
(date)

.....
Directeur ou directrice du scrutin

FORMULE 6

(article 7)

AVIS D'ÉLECTION

Avis est donné par la présente qu'une élection au poste de à
(titre du poste) (nom de la circonscription électorale)

aura lieu le entre les heures suivantes :
(date)

(Indiquer s'il y a lieu, les date, heure et lieu du vote par anticipation, les sections de vote établies et l'emplacement de chaque bureau de vote.)

Fait à, le
(date)

.....
Directeur ou directrice du scrutin

FORM 7

(Section 8)

(Front)

BALLOT FOR ELECTION OF

.....
(name of office)

1.
(name of candidate)

2.
(name of candidate)

FORMULE 7

(article 8)

(Recto)

BULLETIN POUR L'ÉLECTION AU POSTE DE

.....
(titre du poste)

1.
(nom du candidat ou de la candidate)

2.
(nom du candidat ou de la candidate)

(Back)

Election for
(name of office)

.....
(date)

To be eligible to vote at this election you must

- (a) be a Canadian citizen;
- (b) have attained 18 years of age;
- (c) have, for at least 12 consecutive months immediately preceding the day on which you vote, been ordinarily resident in
 - (i) , or
(name of electoral district)
 - (ii) an area that has, during the 12 months preceding the day on which you vote, become part of
.....
(name of electoral district)
as a result of a variance of the boundaries of the electoral district;
- (d) be ordinarily resident in
.....
(name of electoral district)
on the day on which you vote;
- (e) not have already voted at this election;
- (f) not have voted by proxy (*where applicable*);
- (g) not have received any benefit or consideration for voting at this election; and
- (h) (*other applicable criteria, if any*).

(Verso)

Élection au poste de
(titre du poste)

.....
(date)

Pour être habile à voter dans la présente élection, vous devez :

- a) posséder la citoyenneté canadienne;
- b) avoir atteint l'âge de dix-huit ans;
- c) depuis au moins 12 mois consécutifs avant le jour où vous votez, résider habituellement, selon le cas, dans :
 - (i) la circonscription de
.....
(nom de la circonscription)
 - (ii) une région qui, au cours des 12 mois précédant le jour où vous votez, est devenue une partie de la circonscription de
.....
(nom de la circonscription)
à la suite d'une modification des limites de la circonscription;
- d) résider habituellement dans la circonscription de
.....
(nom de la circonscription)
le jour où vous votez;
- e) ne pas avoir déjà voté dans la présente élection;
- f) ne pas avoir déjà voté par procuration (*si applicable*);
- g) n'avoir reçu aucun avantage ou contrepartie pour voter dans la présente élection;
- h) (*autre critère applicable, s'il y a lieu*).

DECLARATION OF PROXY VOTER

I,, declare that:

- (a) I am the person authorized as the proxy voter in the proxy application made under section 53 of the *Local Authorities Election Act*; and
- (b) I have not been appointed as a proxy voter for more than three voters at this election.

DECLARED BEFORE ME

at on
(place) (date)

.....

.....
(signature of proxy voter)

DÉCLARATION DE PROCURATION

Je soussigné(e),, déclare ce qui suit :

- a) Je suis la personne autorisée à agir comme électeur ou électrice mandataire, désignée dans la demande de procuration présentée en vertu de l'article 53 de la *Loi sur les élections des administrations locales*;
- b) Je n'ai pas été nommé(e) électeur ou électrice mandataire de plus de trois électeurs dans la présente élection.

Déclaré devant moi

à, le.....
(lieu) (date)

.....

.....

(Signature de l'électeur ou
de l'électrice mandataire)

DÉCLARATION DE L'ÉLECTEUR OU DE L'ÉLECTRICE
LORS D'UN VOTE PAR ANTICIPATION

Je, soussigné(e), déclare que :

- a) j'ai lieu de croire que je serai absent(e), empêché(e) ou autrement dans l'impossibilité de voter le jour du scrutin;
- b) je possède la citoyenneté canadienne;
- c) j'ai atteint l'âge de dix-huit ans;
- d) depuis au moins 12 mois consécutifs avant le jour du vote par anticipation, je réside habituellement, selon le cas, dans
 - (i) la circonscription de ;
(nom de la circonscription)
 - (ii) une région qui, au cours des 12 mois précédant le jour du vote par anticipation, est devenue partie de la circonscription de à la suite d'une modification des limites de la circonscription;
(nom de la circonscription)
- e) je réside habituellement dans la circonscription de ;
(nom de la circonscription)
- f) je n'ai pas déjà voté dans la présente élection;
- g) je n'ai pas déjà voté par procuration *(si applicable)*;
- h) je n'ai reçu aucun avantage ou contrepartie pour voter dans la présente élection;
- i) *(autre critère applicable, s'il y a lieu).*

DÉCLARÉ DEVANT MOI à le
(lieu) *(date)*

.....
(signature de l'électeur ou de l'électrice)

DECLARATION OF ELIGIBILITY

I, , declare that

- (a) I am a Canadian citizen;
- (b) I have attained 18 years of age;
- (c) I have, for at least 12 consecutive months immediately preceding election day, been ordinarily resident in
 - (i) , or
(name of electoral district)
 - (ii) an area that has, during the 12 months preceding election day, become a part of
..... as a result of a variance of the
(name of electoral district)
boundaries of the electoral district;
- (d) I am ordinarily resident in;
(name of electoral district)
- (e) I have not already voted at this election;
- (f) I have not voted by proxy (*where applicable*);
- (g) I have not received any benefit or consideration for voting at this election; and
- (h) (*other applicable criteria, if any*).

DECLARED BEFORE ME at on
(place) *(date)*

.....
(signature of voter)

DÉCLARATION D'HABILITÉ À VOTER

Je, soussigné(e),, déclare que :

- a) je possède la citoyenneté canadienne;
- b) j'ai atteint l'âge de dix-huit ans;
- c) depuis au moins 12 mois consécutifs avant le jour du scrutin, je réside habituellement, selon le cas, dans
 - (i) la circonscription de ;
(*nom de la circonscription*)
 - (ii) une région qui, au cours des 12 mois précédant le jour du scrutin, est devenue partie de la circonscription de à la suite d'une modification des limites de la circonscription;
(*nom de la circonscription*);
- d) je réside habituellement dans la circonscription de ;
(*nom de la circonscription*)
- e) je n'ai pas déjà voté dans la présente élection;
- f) je n'ai pas déjà voté par procuration (*si applicable*);
- g) je n'ai reçu aucun avantage ou contrepartie pour voter dans la présente élection;
- h) (*autre critère applicable, s'il y a lieu*).

DÉCLARÉ DEVANT MOI à le
(*lieu*) (*date*)

.....
(*signature de l'électeur ou de l'électrice*)

CERTIFICATE OF RESULTS
OF ELECTION

I certify that the results of the election of in held
on at were as follows:
(date) (place)
(name of office) (name of electoral district)

	<u>Name of Candidate</u>	<u>Elected/Acclaimed/ Not Elected</u>	<u>Number of Votes Cast</u>
1.			
2.			
3.			

Dated at on
(date)

.....
Returning Officer

CERTIFICAT DES RÉSULTATS D'ÉLECTION

Je certifie que les résultats de l'élection au poste de dans la circonscription
 de tenue le
 (nom de la circonscription) (date)
 à sont les suivants :
 (lieu)

	Élu(e)/Élu(e) par acclamation	Nombre de voix reçues
<u>Nom du (de la) candidat(e)</u>	<u>Non élu(e)</u>	
1.		
2.		
3.		

Fait à, le
 (date)

.....
 Directeur ou directrice du scrutin

DECLARATION OF DESTRUCTION
OF BALLOTS AND ELECTION MATERIAL

I,, declare that I am the for the
.....
..... and that at on at
(name of local authority) (time) (date) (place)

I destroyed the ballots and election material from the election of held on
.....
..... at
(date)

DECLARED BEFORE ME

at on
(place) (date)

.....
.....
(signature)

I,, and I,, were present at and witnessed the destruction of the ballots and election material.

Dated at on
(date)

.....
(signature of witness)

.....
(signature of witness)

DÉCLARATION DE DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE
ET DES DOCUMENTS D'ÉLECTION

Je soussigné(e),, déclare que j'occupe le poste de
(titre du poste de la personne autorisée)

de et que le, à, au, j'ai détruit les bulletins
(nom de la circonscription) (date) (heure) (lieu)

de vote et les documents de l'élection au poste de, tenue le, à
(titre du poste) (date)

Déclaré devant moi
à, le.....
(lieu) (date)

.....
.....
(Signature)

Je soussigné(e),, et je soussigné(e),, étions présents(es)
et avons été témoins de la destruction des bulletins de vote et des documents d'élection.

Fait à, le
.....
(Signature du témoin)

.....
(Signature du témoin)

DECLARATION OF
DEPUTY RETURNING OFFICER

I,, deputy returning officer, declare that I received the oral declaration of
..... that he (or she) is unable to mark his (or her) ballot because

DECLARED BEFORE ME

at on
(place) (date)

.....

.....
(signature of deputy returning officer)

R-026-94,s.2; R-078-2011,s.3.

DÉCLARATION DU SCRUTATEUR OU DE LA SCRUTATRICE

Je soussigné(e),, scrutateur ou scrutatrice, déclare que j'ai la déclaration orale de, selon laquelle il (ou elle) est incapable de marquer son bulletin parce que

Déclaré devant moi
à, le
(lieu) (date)

.....

.....

(Signature du scrutateur
ou de la scrutatrice)

R-026-94, art. 2; R-078-2011, art. 3.

Printed by
Territorial Printer, Northwest Territories
Yellowknife, N.W.T./2011©

Imprimé par
l'imprimeur territorial, Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T. N.-O.)/2011©
